

# CONTRAT LOCATION VACANCES SAISON 2014

MOBIL-HOME 28m<sup>2</sup> / 2 chambres / terrasse bois + tonnelle

Avec la télévision

Entre le Camping Fautais Classé 3 étoiles – LOISIRS

18 Rte de la Tranche

85460 LA FAUTE SUR MER

APE-NAF : 5530Z

RCS La Roche sur Yon 531 183 010

☎ : 02.51.56.40.62

☎ : 02.51.97.17.40

Et

**M., MME**



**M., MME**, après avoir pris connaissance des termes du présent contrat, des conditions générales de location, des tarifs et du règlement intérieur du camping, confirme(nt) la location du **MOBIL-HOME N°** pour la période suivante :

**DATE D'ARRIVÉE :** \_\_\_\_\_ **DATE DE DÉPART :** \_\_\_\_\_

Toute demande de location ne peut être inférieure à une semaine complète, chaque semaine débutant le **SAMEDI 16 HEURES** pour se terminer le **SAMEDI SUIVANT 10 HEURES**.

La réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte s'élevant à 25 % du montant du séjour.

**Pour personnes annoncées lors de la réservation; adultes + enfants (âge à préciser pour chaque enfant)**

**DÉTAIL FACTURE :** \_\_\_\_\_,00 € (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) + \_\_\_\_\_ € TS (0,51€ x 2 pers. de 13 ans et + x \_\_\_\_\_ Nuits) = \_\_\_\_\_ €

**Pas d'animal annoncé lors de la réservation.**

**Les visiteurs devront obligatoirement s'inscrire à l'accueil dès leur arrivée quel que soit le temps passé à l'intérieur du camping, et s'acquitter de la redevance.**

**1 seul véhicule par emplacement.**

**Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des mobil-home.**

| Nbre Nuits | Prix / Nuit | TOTAL | ACOMPTE à envoyer | Solde à régler à l'arrivée |
|------------|-------------|-------|-------------------|----------------------------|
|            |             |       |                   |                            |

Une caution de 300,00 €, ainsi qu'une caution de 40,00 € pour le forfait ménage seront déposées à l'arrivée et restituées le jour du départ après vérification de l'inventaire et de l'état d'ordre et de propreté du **MOBIL-HOME** ou dans un délai d'un mois. La fourniture du linge (draps, taies, serviettes de toilette, torchons) reste à la charge du locataire.

**Tous les versements sont à effectuer à l'ordre de SARL Camping Fautais, soit par mandat postal, soit par chèque postal ou bancaire tiré sur une banque française, soit par chèques-vacances. Pas de TPE pour la carte bancaire.**

Chaque séjour commencé est dû dans sa totalité, aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ prématuré.

**Le MOBIL-HOME** loué est réservé jusqu'à 22 heures le jour de l'arrivée. Passé ce délai, sauf information, il cesse d'être retenu et les versements effectués restent acquis.

La Direction se donne toute autorisation pour le renvoi immédiat des locataires contrevenant au règlement intérieur (que ce soit sur le camping lui-même, ou sur les aires de jeux et de loisirs).

Ce contrat est établi en **DEUX** exemplaires. Veuillez nous en retourner **UN** signé et daté, **à réception**.

*Toute l'équipe du Camping Fautais vous remercie*

**DATE ET LIEU :**

Cachet de la SARL  
Signature du représentant

Signature précédée de la mention  
" lu et approuvé "